

---

# Conférence du désarmement

Français

---

## Compte rendu définitif de la mille cinq cent cinquante-troisième séance plénière

Tenue par visioconférence le mardi 26 janvier 2021, à 15 heures (heure normale d'Europe centrale)

*Président(e)* : M. Marc Pecsteen de Buytswerve .....(Belgique)



**Le Président** (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1553<sup>e</sup> séance plénière de la Conférence du désarmement. Je tiens tout d'abord à souhaiter la bienvenue au Représentant de l'État non membre dont la demande de participation aux travaux de la Conférence a été acceptée.

Comme annoncé à la fin de la session de ce matin, nous donnerons la parole aux derniers orateurs qui figurent sur la liste des intervenants dans le débat général, mais nous entendrons d'abord le Représentant du Japon, qui exercera son droit de réponse.

**M. Ogasawara** (Japon) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je souhaite prendre la parole au titre du droit de réponse à la suite de la déclaration formulée par le Représentant de la République populaire démocratique de Corée. Je m'abstiendrai de répéter l'ensemble des observations que j'ai faites précédemment et je n'aborderai pas tous les points qui ont été soulevés.

Je tiens à rappeler à cet État membre les efforts humbles et sincères déployés par mon pays pour contribuer à la paix et à la prospérité internationales depuis de nombreuses décennies. Par ailleurs, j'invite une nouvelle fois la République populaire démocratique de Corée à partager cette approche concertée et à œuvrer ensemble à un avenir meilleur.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Merci. Nous reprenons maintenant la liste des orateurs. Le Représentant de la Suisse a la parole.

**M. Baumann** (Suisse) : La Conférence du désarmement se réunit cette année dans un environnement particulièrement complexe. Ceci concernant la situation épidémiologique, tout comme la multiplication des défis en matière de sécurité internationale. À ce sujet, le délitement progressif de l'architecture globale de maîtrise des armements est particulièrement préoccupant. Nous exhortons la Fédération de Russie et les États-Unis à proroger sans plus attendre le nouveau Traité START et nous saluons le fait que les deux parties à cet important instrument ont fait part de leur volonté de le prolonger pour une durée de cinq ans et sans autre condition. Une extension du nouveau Traité START est essentielle non seulement car il s'agit du dernier instrument en vigueur limitant les arsenaux nucléaires, mais également dans la perspective de la négociation d'accords ultérieurs d'une plus large portée.

L'année 2021 sera d'ailleurs marquée par d'importants événements directement liés à nos activités. La dixième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires doit être mise à profit pour renforcer la non-prolifération et accomplir des progrès sur la voie du désarmement nucléaire. Concernant ce dernier sujet, je tiens également à relever l'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, vendredi dernier, qui a été ponctuée par une cérémonie que nous avons suivie avec grande attention.

Monsieur le Président, surmonter les blocages qui paralysent la Conférence du désarmement de longue date est essentiel si nous entendons relever les défis auxquels j'ai fait allusion et œuvrer au renforcement de l'architecture multilatérale de sécurité. Je suis bien conscient que nous allons explicitement aborder dans un instant le paquet que vous nous avez présenté, mais avec votre permission, je souhaite d'ores et déjà relever un certain nombre d'éléments concernant nos travaux.

En premier lieu, je souhaite saluer la collaboration renforcée des six présidences de la Conférence poursuivant l'approche mise en place l'année dernière. Il s'agit là d'une évolution positive à même de contribuer à renforcer la coordination et la continuité de nos activités, y compris dans l'adoption d'un programme de travail.

Par ailleurs, je tiens à remercier les six Présidents pour avoir distribué, dès le mois de décembre, un projet de décision fournissant un cadre pour nos travaux cette année. Nous saluons la teneur générale de ce projet et les différents éléments qu'il comprend. Ceci concerne tout d'abord le projet de programme de travail. Il constitue une approche pragmatique qui se rapproche de la manière dont la Conférence abordait ses travaux de fond alors qu'elle était pleinement fonctionnelle. Dissocier l'adoption du programme de travail d'un mandat de négociation nous permet de nous focaliser sur la substance, d'avancer de manière graduelle et de lancer des négociations en cours d'année lorsque la situation s'y prête. Elle nous permet surtout de repenser l'approche actuelle consistant en un tout ou rien qui interdit quasiment tous travaux en l'absence de l'adoption d'un mandat de négociation.

Par ailleurs, le projet, en incorporant des travaux sur l'ensemble des points à l'ordre du jour, répond à l'exigence d'exhaustivité et d'équilibre, principes chers à nombre de délégations. Nous saluons également le fait que la proposition soumise par les six Présidents comprenne un volet nous permettant de nous pencher sur les méthodes de travail de la Conférence. Comme nous l'avons souligné à de multiples reprises, toute instance devrait régulièrement réévaluer la manière dont elle fonctionne. À ce sujet, il convient de noter que la Conférence a traité de ces thématiques de manière quasiment permanente pendant sa période la plus productive sur le plan de la substance.

Enfin, nous tenons à relever que le paquet soumis par les six Présidents reprend dans les grandes lignes celui introduit par l'Algérie lors de sa présidence de la Conférence au début de 2020, lequel n'avait pas été loin de faire consensus.

Monsieur le Président, pour résumer, nous appuyons fortement le paquet que vous avez soumis à notre considération. Nous ne voyons pas de réelle alternative à ce projet qui permettrait de dépasser les blocages actuels. Si certaines de ses dispositions peuvent bien entendu être remaniées, il nous semble essentiel de ne pas nous éloigner de ces éléments centraux. Pour notre part, nous entendons faire notre possible afin d'en faciliter l'adoption.

Monsieur le Président, avant de conclure, il me faut aborder un autre sujet. Nous déplorons le fait que plusieurs États souhaitant participer à nos travaux, en qualité d'observateurs, aient vu leur requête faire l'objet d'une objection faisant écho à des cas similaires ces dernières années. Ce développement est préoccupant car il remet en cause les principes mêmes du multilatéralisme qui doit permettre à l'ensemble des États Membres de l'ONU de faire valoir leurs vues. Il est également préoccupant pour la Conférence du désarmement même, pour sa place dans le mécanisme de désarmement, tout comme pour son efficacité ou sa crédibilité. La présente situation est d'autant moins acceptable que la plupart des États observateurs demandent à être admis de plein droit à la Conférence depuis de nombreuses années sans une réponse de notre part. De ce fait, nous invitons les États ayant formulé des objections à réévaluer leur position et à la Conférence de trouver rapidement une solution à cette problématique.

**Le Président :** Je remercie l'Ambassadeur de Suisse. Je donne à présent la parole à l'Ambassadeur de la Fédération de Russie.

**M. Gatilov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence et à vous assurer, vous et les autres Présidents de la session de cette année, que vous pouvez compter sur la coopération constructive de la délégation russe.

Lors de la séance d'ouverture, le Représentant de la Fédération de Russie a déjà évoqué les principaux points qu'il convient, selon nous, de garder à l'esprit au moment d'organiser nos activités dans le contexte de la pandémie actuelle. Je ne répéterai pas ce qui a été dit, mais je souhaite simplement préciser que notre délégation est favorable à ce que la Conférence de cette année fonctionne sur la base d'un plan préalablement établi, ce qui permettra de renforcer la prévisibilité et la cohérence par rapport à 2020. Nous estimons qu'il est possible d'y parvenir, et ce, malgré les restrictions financières et la situation épidémiologique auxquelles nous sommes confrontés.

Nous sommes convaincus que les délégations de la Conférence ont à leur disposition tous les outils nécessaires pour entamer un travail de fond efficace, à savoir l'ordre du jour, qui a déjà été adopté, et le Règlement intérieur. Malgré la composition restreinte de la Conférence, il est prévu que tout autre État Membre de l'Organisation des Nations Unies puisse participer à ses travaux. Tel est son droit inaliénable. Cette garantie a été inscrite dans le Règlement intérieur afin d'éviter à notre instance de se muer en club privé et afin de garantir que les intérêts de sécurité d'autres États sont pris en considération lors des négociations. Nous avons l'intention de continuer à défendre cette position de principe cohérente et nous engageons toutes les autres délégations à faire de même.

Selon nous, il serait non seulement inutile mais aussi contre-productif de changer quoi que ce soit aux méthodes de travail de la Conférence. Si cela devait se faire, outre les désaccords sur les questions de fond, nous nous heurterions à des dissensions sur les questions de procédure et les questions techniques. Il serait alors quasiment impossible de

briser ce cercle vicieux et la Conférence se retrouverait enlisée dans des débats et des querelles interminables.

Par ailleurs, face à la dégradation de la situation en matière de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération, nous ne pouvons qu'être découragés par l'inaction de la Conférence. Les tensions demeurent, la situation reste imprévisible, les anciennes menaces se renforcent tandis que de nouvelles menaces et de nouveaux défis apparaissent, et les facteurs militaires et politiques qui sapent la stabilité stratégique mondiale gagnent du terrain. L'architecture des accords portant sur la sécurité internationale, dont l'édification brique par brique a demandé tant d'efforts, a pratiquement été détruite dans ses fondements.

Tel est le bilan de la situation en matière de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération dressé par l'écrasante majorité des délégations qui se sont exprimées à la séance d'ouverture de la session. Dans ces circonstances défavorables, les orateurs ont également mentionné la nécessité de concevoir un ordre du jour constructif et de définir des initiatives qui contribuent à accroître et à renforcer la confiance et tendent vers un dialogue respectueux et équitable. Nous partageons pleinement ce point de vue et sommes disposés à établir une telle coopération avec tous les États. En outre, ces dernières années, la Russie a présenté un certain nombre d'initiatives essentielles en matière de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération, lesquelles peuvent être considérées comme une composante majeure d'un ordre du jour international constructif. Le Président russe, M. Poutine, a été très clair à ce sujet lorsqu'il a pris la parole à l'ouverture de la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale.

Nous sommes également prêts à poursuivre les pourparlers, sur une base régulière, avec les États-Unis d'Amérique concernant l'ordre du jour stratégique. Nous l'avons évoqué à de nombreuses reprises. Nous estimons que le renouvellement sans condition du nouveau Traité START constituerait un premier pas dans cette direction. Ce traité garantit la prévisibilité dans le domaine stratégique, joue un rôle stabilisateur à l'échelle mondiale et apporte également une contribution importante au processus de désarmement nucléaire.

À cet égard, les récentes déclarations des représentants de la nouvelle administration américaine en faveur d'une reconduction du nouveau Traité START pour une période de cinq ans sont porteuses d'espoir. Nous ne pouvons que nous féliciter d'une telle approche. Moscou est disposé à nouer le dialogue sans délai entre les services des affaires étrangères de la Russie et des États-Unis en vue d'entériner rapidement un tel accord.

La prorogation du nouveau Traité START permettrait à la Russie et aux États-Unis de se concerter sérieusement pour trouver des solutions aux problèmes qui se posent actuellement dans le domaine de la sécurité internationale et de la stabilité stratégique. Ce délai supplémentaire devrait également être mis à profit pour entamer des négociations russo-américaines globales sur les grandes lignes de la maîtrise des armes nucléaires de demain, en veillant à tenir compte de tous les facteurs affectant la stabilité stratégique.

Nous avons exposé à nos collègues américains notre vision d'une nouvelle « équation de la sécurité » qui pourrait constituer la base de ces négociations. Notre vision suppose l'élaboration d'un ou de plusieurs accords sur la maîtrise des armements offensifs et défensifs, nucléaires et non nucléaires, permettant de relever les défis stratégiques. Elle prévoit notamment la définition d'approches communes destinées à résoudre la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. La concrétisation de ces propositions contribuerait à rétablir la confiance entre les deux principaux États dotés d'armes nucléaires et, partant, à améliorer sensiblement le climat international.

À la suite de l'effondrement du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire et dans le but de promouvoir la prévisibilité et de préserver ainsi les perspectives de dialogue, la Russie a déclaré un moratoire sur le déploiement de missiles terrestres à portée intermédiaire dans toutes les régions dépourvues de systèmes équivalents de fabrication américaine. Elle a en outre proposé des mesures de vérification spécifiques afin de dissiper les éventuelles craintes. La déclaration d'un moratoire réciproque et équivalent constituerait une réponse logique de la part des États-Unis et de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Je tiens à rappeler la déclaration faite par le Président russe, M. Poutine, le 26 octobre dernier, sur les mesures supplémentaires nécessaires pour désamorcer la situation en Europe, compte tenu de l'extinction du Traité sur les forces nucléaires à portée

intermédiaire. Nous sommes disposés à poursuivre nos efforts pour limiter autant que possible les répercussions négatives résultant de l'effondrement du Traité, situation dont nous ne sommes pas responsables. Malheureusement, les États-Unis et les pays membres de l'OTAN ont jusqu'à présent préféré aborder ce problème sous le prisme d'objectifs politiques (nationaux ou de groupe), au lieu de l'envisager en tenant compte des impératifs de renforcement de la sécurité régionale et mondiale et de promotion de la stabilité stratégique.

Dans le contexte actuel, nous estimons qu'il est de plus en plus important de garantir la pérennité et de préserver l'intégrité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Pour y parvenir, nous devons conjuguer les efforts de toutes les parties au Traité, afin d'œuvrer de concert au renforcement de ses trois piliers qui sont intimement liés : la non-prolifération, le désarmement et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Nous estimons que les mesures énoncées dans le plan d'action de 2010 demeurent tout à fait pertinentes. Selon nous, il est important que les États réaffirment leur attachement aux obligations souscrites lors des précédents cycles d'examen du Traité. Nous sommes prêts à coopérer avec tous nos partenaires dans le but d'organiser une conférence d'examen constructive et exempte de tout conflit.

L'ordre du jour de la Conférence nous donne une formidable occasion d'apporter une contribution notable au succès de la dixième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération. L'examen complet du premier point, relatif à la cessation de la course aux armements nucléaires et au désarmement nucléaire, et du deuxième point, relatif à la prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées, constituerait le principal moyen de faciliter ce processus.

Je tiens à souligner que la Russie a soumis son rapport national sur la mise en œuvre du Traité dans les délais, en mars dernier. Cela témoigne encore une fois de l'engagement de notre pays à respecter ses obligations et les objectifs inscrits dans le Traité. Bien entendu, la priorité est de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive.

La Russie a apporté une contribution majeure au processus de désarmement nucléaire, notamment en se conformant aux accords conclus précédemment à ce sujet. Tout nouveau progrès dans ce sens doit être réalisé dans le strict respect de l'article VI du Traité. Ce processus ne peut être que progressif, fondé sur une prise de décisions par consensus, tenant compte des intérêts de tous les pays et aboutissant à la consolidation de la paix et de la stabilité internationales, tout en renforçant la sécurité de tous les États, sans exception.

Ces critères universels sont incompatibles avec l'approche privilégiée par ceux qui préconisent de forcer les États dotés d'armes nucléaires à renoncer à leurs arsenaux nucléaires sans tenir compte de leurs intérêts de défense légitimes et des réalités stratégiques existantes.

Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui a été établi selon une approche non inclusive et non consensuelle, illustre bien cette approche inappropriée. Il suscite des tensions entre les membres de la communauté internationale et sape l'autorité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et du régime de non-prolifération nucléaire qui en découle. Je rappelle une fois de plus que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires a été élaboré sans tenir compte des principes fondamentaux qui constituent la base du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et qui doivent être adoptés de manière cohérente et adéquate. Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires ne saurait apporter une contribution concrète au processus de limitation et de réduction du nombre d'armes nucléaires. Il ne consacre pas de nouvelles normes ni de nouvelles règles et ne contribue pas au développement du droit international coutumier. Son entrée en vigueur ne change rien à cet égard.

Selon nous, le lancement d'un débat sur la maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération, notamment dans un format multilatéral, devrait être privilégié. Les discussions doivent se poursuivre sur la base d'un processus décisionnel consensuel, en préservant la capacité et l'efficacité des instruments internationaux élaborés et en tenant compte des intérêts légitimes de toutes les parties, sans pression ni coercition extérieures. Ces dernières années, la délégation russe n'a cessé de demander l'ouverture de telles discussions de fond dans le cadre de la Conférence, qui représente l'enceinte idéale à cette fin.

Nous réaffirmons notre position de principe, à savoir que nous ne pouvons progresser sur la voie d'un monde dénucléarisé et d'un désarmement complet et global que si l'ensemble des facteurs qui influent sur la sécurité mondiale sont pris en considération. Cette même vision systématique de la situation internationale en matière de sécurité était d'ailleurs partagée par les fondateurs de la Conférence, qui ont donné à l'ordre du jour de notre instance son caractère global. Celui-ci inclut des dispositions visant à résoudre la question d'une course aux armements dans l'espace.

La Russie plaide en faveur d'un espace extra-atmosphérique exempt de tout type d'armes. Nous proposons des mesures concrètes et spécifiques de prévention d'une course aux armements dans l'espace et nous en faisons la promotion. La seule façon de protéger l'humanité est de conclure un accord juridiquement contraignant auquel adhéreront tous les États qui mènent des activités spatiales, un accord visant à prévenir le déploiement d'armes dans l'espace et la menace ou l'emploi de la force contre des objets spatiaux. Dès 2008, nous avons soumis, avec nos partenaires chinois, un projet de traité sur le sujet, lequel a été mis à jour en 2014 pour tenir compte de l'avis d'autres délégations.

Il est évident que la nature actuelle des relations internationales, dont la complexité se reflète dans les travaux de notre Conférence, ne nous permet pas encore d'entamer des négociations sur ce traité ni sur un certain nombre d'autres points inscrits à l'ordre du jour de la Conférence. C'est pourquoi, en 2016, nous avons proposé à nos collègues de travailler, à ce stade, sur un objectif moins ambitieux mais non moins bénéfique pour la communauté internationale et d'élaborer une convention pour la répression des actes de terrorisme chimique et biologique. Cet objectif ne remet en cause les intérêts fondamentaux de sécurité nationale d'aucun pays, alors que sa concrétisation produirait des résultats tangibles considérables.

Nous sommes d'avis qu'une telle convention, dont nous avons soumis un canevas à nos partenaires de la Conférence, permettrait d'améliorer grandement l'efficacité des instruments juridiques internationaux dans la lutte contre le fléau que représente le terrorisme recourant aux armes de destruction massive.

Dans ma déclaration, je n'ai évoqué que les enjeux les plus lourds de conséquences en matière de sécurité internationale. La délégation russe est disposée à engager une coopération approfondie et de fond avec toutes les délégations sur tous les points inscrits à l'ordre du jour de la Conférence.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de la Fédération de Russie pour sa déclaration. Je donne maintenant la parole au Représentant du Nigéria.

**M. Oriaku** (Nigéria) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. La délégation nigériane vous soutiendra activement dans vos efforts pour contribuer à la réalisation de progrès tangibles dans les travaux de la Conférence à sa session de 2021. Je saisis cette occasion pour remercier M<sup>me</sup> Tatiana Valovaya, Secrétaire générale de la Conférence du désarmement et Représentante personnelle du Secrétaire général de l'ONU auprès de la Conférence du désarmement, pour les remarques profondes et avisées qu'elle a formulées à la séance d'ouverture de la Conférence du désarmement. Je salue également la solide collaboration qui s'est instaurée entre les six Présidents de la session de 2021 de la Conférence et, par avance, je tiens à exprimer le soutien de ma délégation aux cinq présidences à venir, à savoir celles du Brésil, de la Bulgarie, du Cameroun, du Canada et du Chili.

Monsieur le Président, ma délégation s'associe à la déclaration faite par la distinguée Ambassadrice d'Indonésie au nom du Groupe des 21. À titre national, j'aimerais ajouter les observations suivantes.

Cette année sera jalonnée d'événements importants pour le régime mondial de désarmement nucléaire, de non-prolifération et de maîtrise des armements. Le ton a déjà été donné avec l'entrée en vigueur, le 22 janvier 2021, du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Si le Nigéria se réjouit, aux côtés d'autres pays, de cet heureux événement, force est de constater que le Traité ne suffira pas, à lui seul, à faire disparaître les plus de 13 865 têtes nucléaires qui existent dans le monde. Il appartient au Nigéria et aux autres pays

de continuer à œuvrer en vue de l'élimination totale de ces armes. Ma délégation insiste dès lors sur l'importance de ce Traité et exhorte les États qui ne l'ont pas encore fait à le signer et le ratifier.

La Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui a dû être reportée, la Conférence des Hautes Parties contractantes à la Convention sur certaines armes classiques et la Réunion des États parties à la Convention sur les armes biologiques auront également lieu cette année ; ces conférences seront l'occasion pour la communauté du désarmement de démontrer sa détermination sur la question du désarmement. Notre bilan pour 2021 se mesurera à l'aune de notre capacité à tirer parti de ces conférences. En raison de l'impasse dans laquelle elle se trouve depuis plus de vingt ans et de la redondance de ses travaux, la Conférence du désarmement est de plus en plus considérée comme un débat-spectacle sans intérêt qui se tient chaque année. Pour ma délégation, il est temps de rectifier cette image négative.

La pandémie nous a montré que ce ne sont pas les armes ni la prolifération qui sauveront un pays, voire le monde ; ce sont plutôt les efforts délibérés déployés par tous les pays, grands et petits, en vue d'investir dans la sécurité humaine qui y contribueront. Tandis que nous devons composer avec la nouvelle normalité, qui nous imposera de tenir des séances virtuelles au cours des prochains mois, nous devons garder à l'esprit que la voie à suivre reste celle d'un investissement solide dans l'éradication de la pauvreté, les infrastructures sanitaires de base, l'environnement et d'autres domaines de la sécurité humaine qui favoriseront le développement dans le monde entier. Il est regrettable et malheureux de constater que les ressources et la main-d'œuvre déjà limitées, qui auraient dû être allouées au développement humain, continuent d'être consacrées à la production et au développement de la seule menace certaine à laquelle l'humanité est confrontée.

La pandémie actuelle de maladie à coronavirus (COVID-19) et ses retombées négatives, notamment sanitaires et socioéconomiques, ont mis en lumière une vulnérabilité qui dépasse tous les clivages. Nous nous dirigeons dans la mauvaise direction : ce n'est pas le nombre d'armes nucléaires que nous avons amassées qui nous sauvera, mais le niveau de sécurité humaine que nous serons capables d'atteindre sur notre planète. J'exhorte tous les gouvernements et toutes les nations, en particulier les États dotés d'armes nucléaires, à se détourner de la voie de la destruction nucléaire pour s'engager sur celle de la sécurité humaine sous toutes ses formes. Il s'agit de la seule trajectoire sûre.

Le Nigéria salue l'esprit constructif et l'approche flexible adoptés par la présidence belge, et se félicite de l'avant-projet de programme de travail qui a été présenté. Nous exhortons toutes les délégations à faire montre de la volonté politique nécessaire et à rechercher des solutions créatives et consensuelles qui nous permettront d'entamer des négociations de fond sur les questions fondamentales du désarmement en 2021. À cet égard, ma délégation s'associe aux appels lancés à l'Iran et à la Turquie afin qu'ils revoient leur position sur les demandes formulées par l'Arabie saoudite, les Émirats arabes unis, Chypre et le Yémen en vue d'obtenir le statut d'observateur dans le cadre des travaux de la Conférence du désarmement à sa session de 2021. Cette démarche s'inscrit dans l'esprit du multilatéralisme, de l'inclusion et du dialogue entre tous.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant du Nigéria. Nous avons reçu deux nouvelles demandes de droit de réponse, de la part de la République islamique d'Iran et de la République populaire démocratique de Corée. Je donne la parole au Représentant de la République islamique d'Iran.

**M. Azadi** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation a demandé la parole pour exercer son droit de réponse à la suite de l'intervention du Représentant de l'Allemagne. Je me dois de remercier notre très estimé collègue allemand de nous avoir donné une nouvelle définition du terme « s'élever ». Je n'avais pas conscience que le fait de « s'élever » impliquait de faire preuve d'autant d'intolérance et de zèle en réaction aux commentaires d'un autre État qui, soit dit en passant, ont été formulés en réponse à des allégations sans fondement portées contre l'Iran par mon collègue allemand.

Celui-ci s'est offusqué de mes remarques précédentes, omettant le fait que ce sont ce même représentant et la Représentante d'Israël qui ont proféré, en premier lieu, des

allégations à l'encontre de l'Iran. Je tiens à partager quelques réflexions à cet égard et, ce faisant, je tâcherai de reproduire le langage très raffiné utilisé par mon distingué collègue.

Premièrement, je me demande pourquoi l'Allemagne se croit obligée de parler au nom du régime israélien. S'agit-il d'un nouveau mode d'expression du professionnalisme ? Je suppose que tout observateur raisonnable connaîtrait la réponse.

Deuxièmement, mon estimé collègue allemand a tenté de justifier la violation constante du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui résulte du stockage d'armes nucléaires sur son territoire en déclarant, et je cite, que cela dure « depuis environ un demi-siècle, si ce n'est davantage ». Il a ensuite demandé pourquoi l'Iran soulevait ces allégations maintenant, puis a laissé à un hypothétique observateur raisonnable le soin de connaître la réponse. Je suis véritablement stupéfait et étonné d'entendre pareil argument.

Je suppose qu'aucun observateur raisonnable ne partagerait l'avis de notre éminent collègue allemand selon lequel le temps peut effacer le caractère illicite d'un acte ou d'une omission. Je m'empresse d'ajouter que ce n'est pas la première fois que l'Iran soulève cette question, et ce ne sera certainement pas la dernière. De nombreuses autres voix se sont également élevées à ce sujet dans d'autres instances qui débattent du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Cela me fait penser au conte de l'empereur et de ses habits neufs.

Permettez-moi d'entrer un peu plus dans les détails. L'article premier du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires dispose clairement que « [t]out État doté d'armes nucléaires qui est Partie au Traité s'engage à ne transférer à qui que ce soit, ni directement ni indirectement, des armes nucléaires ou autres dispositifs nucléaires explosifs, ou le contrôle de telles armes ou de tels dispositifs explosifs ». En vertu de l'article II du Traité, « [t]out État non doté d'armes nucléaires qui est Partie au Traité s'engage à n'accepter de qui que ce soit, ni directement ni indirectement, le transfert d'armes nucléaires ou autres dispositifs nucléaires ou du contrôle de telles armes ou de tels dispositifs explosifs ». Il se pourrait que, aux yeux de certaines délégations, la définition donnée à l'esprit du Traité ait évolué, et que nous n'en soyons pas conscients, toujours est-il que la détention d'armes nucléaires par un État non doté d'armes nucléaires constitue une violation directe du Traité.

Troisième et dernier point, mais certainement pas le moindre, je trouve consternant que mon collègue allemand ait évoqué avec une telle légèreté la question des attaques chimiques criminelles perpétrées par le régime de Saddam contre des Iraniens innocents, au point de suggérer que ce drame appartenait au passé. Il n'en est rien. Ce drame est aussi douloureux aujourd'hui, non seulement dans l'esprit et la mémoire de la nation iranienne, mais aussi dans les chairs et les corps des victimes qui en subissent encore les conséquences, qu'il l'était dans les années 1980, lorsque des attaques au gaz ont été menées à de multiples reprises contre des militaires et des civils. Je suis profondément déçu de cette attitude dépourvue de toute forme d'excuses. L'Iran n'a eu de cesse de dénoncer la grave injustice infligée à son peuple du fait de l'emploi d'armes chimiques, et nous avons toujours demandé à obtenir la justice et la vérité au sujet de cet acte criminel.

Je me réjouis toutefois que notre collègue allemand ait reconnu qu'il était nécessaire de traduire en justice les personnes impliquées dans les attaques chimiques du régime de Saddam ou complices de celles-ci, et j'espère sincèrement que les autorités allemandes poursuivront leur quête de justice, notamment en révélant les actes ou omissions dont se sont rendues coupables les autorités officielles compétentes à cet égard.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Merci. Je donne maintenant la parole au Représentant de la République populaire démocratique de Corée.

**M. Han** Tae-song (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Je souhaite prendre la parole au titre de l'exercice du droit de réponse à la suite de la déclaration prononcée par notre collègue japonais. Les propos du Japon ne sont rien d'autre que la répétition de leurs allégations farfelues, qui sont loin d'être compréhensibles pour tout le monde. Si le Japon est réellement engagé en faveur de la paix et de la prospérité dans la région, comme il l'a affirmé, il doit renoncer à ses tentatives ambitieuses de devenir une puissance militaire, qui menacent la paix et la sécurité dans la région.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Merci. La Représentante d'Israël souhaite présenter une motion d'ordre. Vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Maayan** (Israël) (*parle en anglais*) : Nous exigeons de la République islamique d'Iran qu'elle nous désigne par notre nom officiel, l'État d'Israël.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Merci. Il nous reste une demande de droit de réponse, de la part du Représentant des États-Unis d'Amérique. Vous avez la parole.

**M. Wood** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens à prendre la parole très brièvement pour formuler quelques observations à la suite des remarques qui ont été faites par le distingué Ambassadeur de la Fédération de Russie.

Le Président des États-Unis, M. Biden, a déclaré qu'il avait l'intention de demander une prorogation du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques (START) pour une durée de cinq ans, comme le permet le Traité. M. Biden a toujours été clair quant au fait que le nouveau Traité START sert les intérêts de sécurité nationale des États-Unis. Cette prorogation est d'autant plus logique que les relations avec la Russie ne sont pas au beau fixe. Les Américains seront bien plus en sécurité tant que le nouveau Traité START restera en place.

Le Président Biden a également fait savoir qu'il considérait le maintien du Traité comme le début, et non la fin, des efforts destinés à nouer le dialogue avec la Russie et d'autres pays, en étroite consultation avec nos alliés et partenaires, sur les menaces que représentent pour nous les armes nucléaires et les défis nouveaux et émergents en matière de stabilité stratégique.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Merci. Ceci conclut notre débat général. Je vais maintenant présenter la proposition d'ensemble de documents que le secrétariat a distribuée par voie électronique aux membres de la Conférence du désarmement en décembre dernier.

Comme je l'ai indiqué dans mes observations liminaires en ma qualité de Président, au cours des consultations bilatérales et régionales que j'ai menées ces derniers mois, de nombreuses voix se sont élevées pour demander de ne pas réinventer la roue s'agissant du programme de travail, mais plutôt de nous appuyer sur les bases solides établies par le groupe des six Présidents de la session 2020 de la Conférence. Plus concrètement, la proposition d'ensemble de documents distribuée par le groupe des six Présidents sous la présidence algérienne a été considérée par de nombreuses délégations comme l'approche la plus propice au consensus.

Le groupe des six Présidents de cette année a ainsi distribué une version actualisée de la proposition d'ensemble de documents de l'année dernière. La proposition qui vous a été remise contient, tout d'abord, un projet de proposition de programme de travail ; ensuite, un projet de décision sur la mise en œuvre du programme de travail ; et, enfin, un projet de déclaration présidentielle sur l'amélioration et l'efficacité du fonctionnement de la Conférence du désarmement.

Vous constaterez que le projet de proposition de programme de travail comporte une proposition relative à la création, par la Conférence, de cinq organes subsidiaires consacrés à tous les points inscrits à l'ordre du jour de la Conférence. Le nombre de séances par organe subsidiaire – quatre au lieu de six l'année dernière – a été adapté afin de tenir compte du programme qui sera très chargé cette année dans le domaine du désarmement, notamment en raison du report de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. La tenue de quatre séances par organe subsidiaire sur une période de dix semaines, de début mars à fin juin, nous semble constituer un bon compromis.

Je tiens à remercier les délégations qui ont déjà exprimé leur point de vue au sujet de l'ensemble de documents au cours du débat général ou par écrit. Je me réjouis à présent de procéder à notre premier échange de vues général sur l'ensemble de documents. Le premier intervenant sur ma liste est le Représentant du Pakistan.

**M. Omar** (Pakistan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, nous nous félicitons des efforts d'information et des consultations que vous avez entrepris, et nous vous remercions de donner aux membres l'occasion de se pencher sur votre projet de proposition.

Comme vous l'aurez sans doute remarqué lors de nos échanges de la semaine dernière, de nombreux membres ont renouvelé l'appel en faveur d'une approche globale et équilibrée de nos travaux à la Conférence du désarmement.

Tandis que nous nous efforçons de définir la voie à suivre, ma délégation réaffirme qu'il est important de faire preuve de réalisme, d'exhaustivité et d'équilibre dans nos efforts. Nous saluons les efforts que vous avez déployés pour tirer parti du projet algérien présenté l'année dernière. Il s'agit d'une reconnaissance des réalités auxquelles cet organe doit faire face. Nous constatons toutefois que, sur certains points importants, votre proposition va au-delà de l'accord qui s'est dessiné l'année dernière.

Le document présenté par l'Algérie était un document organique comportant des liens inextricables entre la décision de fond sur un programme de travail et les organes subsidiaires créés en vue de sa mise en œuvre. Tout changement apporté à un élément du document nécessite un examen minutieux des autres aspects dont la modification serait nécessaire pour garantir le subtil équilibre visé par la proposition. Une logique similaire existe également dans chacun des paragraphes.

La semaine dernière, ma délégation a clairement exprimé son point de vue sur les travaux de la Conférence et celui-ci reste clair. Aucune proposition créative ne saurait apporter une solution aux défis plus vastes auxquels nous sommes confrontés, aux positions des différentes délégations et aux réalités plus larges qui les façonnent chaque jour. Les discussions de la semaine dernière ont abondé dans le même sens.

Les comptes rendus de cette Conférence prouvent qu'il n'existe pas de consensus sur l'ouverture de négociations sur une quelconque question inscrite à l'ordre du jour. Et ces dernières semaines, il nous est même de plus en plus difficile de parvenir à un accord sur le processus et la procédure. De même, il n'existe aucun consensus quant au traitement préférentiel à accorder à un point de l'ordre du jour. S'il devait néanmoins se dessiner une préférence, le désarmement nucléaire resterait la priorité de la Conférence.

Lors de la dernière séance, ma délégation a également rappelé que la Conférence du désarmement avait continué, et devait continuer, à œuvrer en faveur de la reprise des travaux de fond sur tous les points inscrits à son ordre du jour. Malgré les nombreux désaccords qu'elle a connus au fil des ans, la Conférence a convenu de mener un travail de fond. Dans le cadre de ses futurs travaux, il conviendra donc de tirer parti de ces éléments et d'éviter les pièges que constituent les notions arbitraires ou subjectives. Veiller à ce que chaque point de l'ordre du jour fasse l'objet d'un traitement identique et soit traité sur un pied d'égalité demeure la seule solution possible. Si nous voulons progresser dans nos travaux, nous devons garder à l'esprit les dynamiques qui régissent et façonnent notre monde.

Au regard de ce que je viens de déclarer, nous ne voyons pas la nécessité de traiter inutilement l'organe subsidiaire 2 ou tout autre élément particulier sur une base préférentielle. Des approches subjectives et des préférences arbitraires similaires ont paralysé la Conférence par le passé. Selon nous, le document comporte des redondances qui devraient être supprimées, notamment dans la partie descriptive du calendrier des organes subsidiaires.

Les paragraphes nécessitent également quelques modifications en vue d'assurer la cohérence de nos travaux. Des ajustements devraient être opérés aux paragraphes 1 et 2 afin de supprimer les redondances et d'apporter plus de clarté. La mise en œuvre d'une approche globale, équilibrée et objective demeure fondamentale et celle-ci doit être reflétée dans le document.

Monsieur le Président, nous sommes parfaitement conscients qu'un retour aux organes subsidiaires ne satisfait pas pleinement les aspirations des membres. De même, cette approche ne reflète pas entièrement notre objectif ultime, qui demeure le désarmement nucléaire. Cependant, cela reste une option qui a fait ses preuves, compte tenu des réalités plus larges qui guident nos travaux. Il importe également de répondre aux préoccupations légitimes de toutes les délégations. Ce n'est que dans un tel esprit que nous pourrions tracer la voie à suivre pour permettre à la Conférence du désarmement de mener des travaux de fond à sa session de 2021. Il ne s'agit certes pas d'une solution optimale, mais c'est une solution pratique dans les circonstances actuelles.

Ma délégation compte sur le maintien d'un engagement constructif et renouvelle sa détermination à poursuivre les efforts en vue de trouver une solution qui recueillera l'assentiment de tous les membres de la Conférence du désarmement.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant du Pakistan. Je donne maintenant la parole au Représentant de l'Argentine.

**M. Villegas** (Argentine) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, ma délégation se félicite de la présentation de l'ensemble de documents que vous avez élaborés en concertation avec les cinq autres Présidents de la session de 2021. Selon nous, au vu du contexte actuel dans lequel nos habituelles réunions en face à face – si précieuses pour les négociations – ont dû être annulées en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la Conférence du désarmement devrait reprendre les discussions de fond par l'intermédiaire d'un mécanisme qui nous est déjà familier : celui des organes subsidiaires.

La création d'organes subsidiaires est loin d'être une solution idéale pour la Conférence, dont l'objectif premier devrait être de négocier et de faire avancer tous les mécanismes et accords juridiquement contraignants en matière de désarmement et de non-prolifération. Toutefois, compte tenu du travail quasi inexistant réalisé par la Conférence ces deux dernières années, la création d'organes subsidiaires constituerait sans aucun doute une avancée. Cette approche nous permettrait de mener des discussions et d'échanger sur tous les points inscrits à l'ordre du jour, en vue d'identifier les domaines de convergence qui pourraient servir de base à la négociation future des traités que la Conférence a le devoir d'apporter à la communauté internationale.

En ce qui concerne les points inscrits à l'ordre du jour auxquels seraient consacrés les organes subsidiaires, nous convenons que tous les points de l'ordre du jour devraient être traités de la même façon et que tous les organes subsidiaires devraient se voir attribuer le même nombre de jours de séance.

Je tiens à rappeler que la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires se tiendra en août, si le contexte international le permet. Par conséquent, les discussions qui seront menées au sein des organes subsidiaires au cours de l'année 2021 revêtiront une importance particulière, car elles contribueront aux préparatifs de la Conférence d'examen et favoriseront sa réussite.

Nous nous félicitons de la création du poste de facilitateur en vue de renforcer l'efficacité des travaux de la Conférence, car celle-ci a incontestablement besoin d'un mécanisme de délibération lui permettant de sortir de l'impasse, en particulier pour la session de cette année, qui a débuté par un long débat sur l'admission d'États observateurs. Je pense que le facilitateur et les séances qu'il convoquera seront utiles pour clarifier les questions sensibles, telles que celle que je viens de mentionner, et pour parvenir à un consensus.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur d'Argentine. Je donne maintenant la parole au Représentant de l'Inde.

**M. Sharma** (Inde) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je souhaite simplement vous exprimer mon soutien pour le travail considérable que vous avez réalisé au cours de ces derniers mois. Il est rare que les Présidents partagent un tel projet de document au mois de décembre, et je vous félicite pour cet exploit. Comme l'a dit l'Ambassadeur d'Argentine, M. Villegas, les organes subsidiaires ne sont pas la solution optimale pour nos travaux. Toutefois, si l'on considère les deux dernières années au cours desquelles la Conférence du désarmement n'a pu avancer dans ses travaux, je pense que c'est le mieux que l'on pouvait espérer dans ces circonstances.

Et puisque je souhaite que la Conférence entame concrètement ses travaux, je n'entrerai pas dans la polémique, mais je formulerai certaines des suggestions de ma délégation concernant l'ensemble de documents : il s'agit de suggestions concrètes, car nous aspirons à des progrès et à l'adoption de cet ensemble de documents. Je me référerai donc à l'ensemble de documents qu'a partagé le distingué Représentant de l'Algérie, en sa qualité de Président, et qui a ensuite été peaufiné par l'Ambassadeur d'Argentine, mais je ferai également référence au document portant la cote CD/2119, car c'est le document que nous avons tous adopté par consensus en 2018, lorsque nous avons été en mesure d'obtenir de véritables résultats.

Monsieur le Président, au paragraphe 1, votre proposition comporte le libellé « ou aux mesures supplémentaires, et aux possibilités de négociation » lorsqu'elle mentionne les travaux des organes subsidiaires. Cela nous pose quelques problèmes, car la proposition algérienne contenait les mots « et aux mesures supplémentaires, et aux possibilités de négociation ». Nous remarquons que le mot « et » a été remplacé par le mot « ou », ce qui a pour effet d'édulcorer le mandat des organes subsidiaires, qui ne se concentrent plus uniquement sur les éléments de fond ou les instruments juridiquement contraignants, mais accordent désormais la même attention aux mesures supplémentaires et aux possibilités de négociation. Il en résulte la possibilité théorique de s'écarter complètement de l'objectif des instruments juridiquement contraignants, ce qui ne me semble pas être votre intention. Cependant, c'est l'impression qui se dégage de la lecture du paragraphe 1. Une petite correction s'impose donc peut-être à cet endroit.

Deuxièmement, si je me réfère au document CD/2119, celui-ci indique que l'un des objectifs des organes subsidiaires est d'explorer « les domaines ci-après et tout autre domaine dont ils seraient convenus, conformément au règlement intérieur » dans le cadre de leurs travaux. Or, cette phrase est absente de votre proposition, tout comme le libellé du paragraphe 1 c) du document CD/2119, qui dispose que les organes devraient « envisager l'adoption de mesures efficaces, y compris des instruments juridiques pour les négociations ». En cela, nous nous détournons du mandat tel qu'il a été donné par la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, même si vous l'avez mentionné dans le document.

Mon troisième point concerne le travail des organes subsidiaires visé au paragraphe 2. Le projet actuel que vous nous avez communiqué indique que les organes subsidiaires auront pour tâche « d'examiner la nature et la portée des accords en vue d'une éventuelle négociation et de formuler des recommandations en la matière », alors que, dans le document CD/2119, le libellé était le suivant, je cite : « Envisager l'adoption de mesures efficaces, y compris des instruments juridiques pour les négociations ». Si votre ensemble de documents élargit le champ d'application, en permettant aux organes subsidiaires de formuler des recommandations, je pense que le libellé du document CD/2119 offre une approche plus directe, dans la mesure où il permet aux organes subsidiaires d'envisager l'adoption d'instruments juridiques. La formule « instruments juridiques » est essentielle à nos yeux, car elle constitue un signal en faveur d'instruments juridiquement contraignants, une demande exprimée de longue date par la communauté internationale et la Conférence du désarmement. Lorsque vous ajoutez le libellé « d'examiner la nature et la portée des accords en vue d'une éventuelle négociation et de formuler des recommandations en la matière », cela devient problématique, du moins pour ma délégation, car nous y lisons que l'intention est de discuter de mesures de confiance et de codes de conduite, plutôt que d'instruments juridiquement contraignants. Et, de l'avis de ma délégation, l'accent devrait être mis uniquement sur les instruments juridiquement contraignants et non sur toute autre forme de document ou d'arrangement, tel que des mesures de confiance et des codes de conduite, car nous considérons que ceux-ci n'y ont pas leur place.

J'en viens au paragraphe 6, où le mot « adoption » a été supprimé. Dans le document CD/2119, le mot « adoption » est utilisé en relation avec les rapports. Cependant, le paragraphe 6 de votre proposition fait uniquement référence à une « mention dans le rapport », et nous souhaitons comprendre ce que vous entendez par « mention ». Votre proposition prévoit la soumission du rapport « par le Coordonnateur de l'organe subsidiaire à la Conférence du désarmement, par l'intermédiaire du Président ou de la Présidente, pour mention ». Cela laisse ouverte la question de l'adoption du rapport des organes subsidiaires ; il n'est même pas fait référence à l'adoption du rapport par la Conférence du désarmement. Par conséquent, nous nous demandons ce que nous allons faire de ces rapports. Ceux-ci feront-ils uniquement l'objet d'une mention et cette mention prendra-t-elle la forme d'une simple référence procédurale à la réunion de l'organe subsidiaire plutôt qu'à son rapport ? Aussi devons-nous impérativement nous pencher sur cette question.

En ce qui concerne la deuxième partie de l'ensemble de documents, le projet de décision sur la mise en œuvre du programme de travail, vous précisez que le nombre de séances a été réduit en raison du calendrier chargé dans le domaine du désarmement. À mon avis, nous ne devrions pas transiger sur le travail de la Conférence du désarmement, car c'est

l'un des principaux objectifs qui nous réunit ici. Je crois qu'il serait préférable de rétablir le nombre de séances à sept, dans la mesure du possible.

J'en viens ensuite à la troisième partie de votre ensemble de documents, le projet de déclaration présidentielle. Vous y indiquez que « le facilitateur rendra compte à la Conférence, à titre personnel, des résultats des consultations informelles au plus tard au début de la première semaine de la troisième partie de la session de 2021 ». Toutefois, la déclaration indique également que « le rapport ne sera pas soumis à la Conférence pour décision ». La proposition comporte donc une certaine ambiguïté quant au statut du rapport sur les méthodes de travail, ambiguïté qu'il convient de clarifier.

Et enfin, je souhaite soulever un point qui revêt une grande importance pour ma délégation et à l'égard duquel plusieurs autres délégations ont exprimé leur soutien lors du débat général. L'un des instruments en faveur duquel nous avons exprimé notre soutien est le traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. L'Inde est également favorable à un programme de travail complet et équilibré et est disposée à collaborer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour. Cependant, nous savons tous par expérience qu'il existe un traité qui est pratiquement prêt à être négocié. Je pense que la plupart des progrès ont été réalisés à cet égard, à la lumière également des rapports du Groupe d'experts gouvernementaux sur le traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs et du groupe d'experts de haut niveau chargé de l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles, qui ont aussi exprimé leur soutien en faveur du mandat Shannon. J'ai entendu certaines voix s'élever pour qualifier le mandat Shannon de relique du passé, mais ce n'est certainement pas l'avis de ma délégation ni de beaucoup d'autres.

Par conséquent, si nous voulons faire des progrès – des progrès tangibles – au sein de la Conférence du désarmement, je pense que le traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires devrait assurément figurer à l'ordre du jour, et nous tenons absolument à ce que le mandat Shannon soit mentionné. Toutefois, nous n'entraverons pas les travaux de la Conférence ni aucune décision tant que les priorités fondamentales de la Conférence du désarmement, dans le droit fil des objectifs fixés par la première session extraordinaire consacrée au désarmement, seront préservées. C'est pourquoi mon intervention s'est quelque peu prolongée, Monsieur le Président, mais le but est d'exprimer mon soutien aux efforts que vous déployez et de voir si nous pouvons adopter un programme de travail, le plus rapidement possible.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur d'Inde. Je donne maintenant la parole au Représentant du Mexique.

**M. Martínez Ruiz** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, ma délégation tient à saluer une nouvelle fois la coordination dont ont fait preuve les six Présidents de la session de cette année, laquelle a permis d'élaborer un projet de programme de travail commun. Comme ce fut le cas lors de la session de l'année dernière, nous voyons dans cette coopération l'occasion de présenter un projet qui intègre les positions de pays appartenant à différents groupes régionaux, tout en améliorant l'organisation des travaux de la Conférence.

Nous nous félicitons également de ce que ce projet se fonde sur celui qui a été examiné sous la présidence algérienne, reconnaissant ainsi les vastes consultations qui ont été menées à l'époque et l'équilibre subtil que nous avons cherché à établir entre les positions des délégations sur le libellé du programme de travail et l'ensemble de documents des projets de décision.

Ma délégation regrette que le nouveau projet ne réponde pas pleinement au souhait de disposer d'un programme de travail qui définit sans équivoque un mandat de négociation clair et soit ainsi en adéquation avec le mandat conféré à la Conférence par l'Assemblée générale dans le Document final de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement. L'année dernière, ma délégation était disposée à se rallier au consensus dans un esprit de flexibilité. Il est évident que cette volonté demeure inchangée. Néanmoins, nous sommes particulièrement préoccupés par l'une des modifications mineures apportées au texte, qui a également été relevée par la délégation indienne et qui, à notre avis, tend à affaiblir le texte et à s'éloigner de l'esprit de compromis que la Conférence a cherché à

instaurer sous la présidence algérienne. La modification à laquelle je fais référence se trouve au paragraphe 1, où le mot « et » a été remplacé par le mot « ou ».

Le libellé de l'année dernière indiquait clairement que dans le cadre des travaux des organes subsidiaires, une attention particulière serait accordée aux éléments fondamentaux d'instruments juridiquement contraignants ainsi qu'à des mesures supplémentaires, offrant ainsi un large éventail de possibilités de négociation sans possibilité d'exclure les instruments juridiquement contraignants, dont l'adoption doit impérativement être envisagée conformément aux points de l'ordre du jour adoptés la semaine dernière par la Conférence.

Toutefois, cette nouvelle proposition se prête à une interprétation qui laisse la possibilité d'accorder une attention particulière aux mesures supplémentaires en remplacement des instruments juridiquement contraignants, et non en complément de ceux-ci. Ma délégation estime que cette formulation n'est pas constructive dans la recherche d'un consensus. Elle n'est pas non plus logique, puisque, dans le texte de l'année dernière, il était entendu que les mesures supplémentaires étaient prises en conjonction avec des instruments juridiquement contraignants ; la référence aux mesures supplémentaires en tant que telles n'a aucun sens. Ma délégation s'étonne évidemment de cette modification, car nous ne nous souvenons pas qu'elle ait fait l'objet d'une controverse lors de l'examen du projet algérien l'année dernière.

Selon nous, cette modification doit en outre être lue à lumière du projet de programme de travail pris dans son ensemble. Ainsi, au paragraphe 2, le terme « accords » pourrait être interprété comme se référant uniquement aux mesures supplémentaires, à l'exclusion des instruments juridiquement contraignants. Il serait alors nécessaire de reformuler le paragraphe 2 afin d'en clarifier la teneur et de veiller à ce qu'il fasse directement référence aux instruments juridiquement contraignants.

Monsieur le Président, ma délégation est disposée à poursuivre les travaux dans un esprit constructif et de recherche de consensus afin de trouver une solution acceptable, et ce, malgré les lacunes et les limites inhérentes aux organes subsidiaires, que nous n'avons eu de cesse de souligner et qui ont également été mentionnées à cette occasion par les délégations argentine et indienne. Ma délégation est prête à continuer à travailler avec vous et à prendre part aux consultations nécessaires pour consolider le texte.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant du Mexique. Je donne maintenant la parole au Représentant de l'Égypte.

**M. Elsayed** (Égypte) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter pour le dialogue précoce que vous avez établi avec les différents groupes et les consultations approfondies que vous avez menées avec les délégations. Nous nous félicitons de ce que votre proposition de projet de programme de travail s'inspire largement du projet de programme de travail qui a été présenté par la présidence algérienne l'année dernière.

Nous sommes parfaitement conscients des difficultés auxquelles la Conférence a été confrontée dans sa tentative d'adopter un programme de travail et nous pensons que votre proposition, moyennant quelques modifications mineures, pourrait constituer une solution pratique et pragmatique à même de faire progresser les travaux de la Conférence. Nous réaffirmons la nécessité d'adopter un programme de travail équilibré et complet, de manière à pérenniser les principes de base et les fondements de la Conférence, ainsi que son règlement intérieur. Ma délégation estime que cette proposition pourrait conférer à la Conférence du désarmement le dynamisme dont elle a besoin, en créant des organes subsidiaires qui nous permettront d'approfondir nos discussions techniques et d'élargir nos domaines de convergence sur les quatre principaux points inscrits à l'ordre du jour, tout en faisant progresser les travaux sur les points 5, 6 et 7 de l'ordre du jour.

À cet égard, nous pensons que quelques modifications mineures devraient être apportées au calendrier afin de veiller à ce que les préoccupations de toutes les délégations soient prises en considération. Pour ce faire, il suffirait de reproduire le libellé des points inscrits à l'ordre du jour, dans la mesure où ils correspondent aux organismes subsidiaires concernés.

Si ma délégation convient que la discussion sur l'amélioration et l'efficacité du fonctionnement de la Conférence du désarmement pourrait se révéler bénéfique pour la

Conférence, si, bien entendu, elle est menée de bonne foi et d'une manière inclusive et non discriminatoire, nous nous devons néanmoins de souligner que l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence ne saurait être imputée à son règlement intérieur ou à quoi que ce soit d'autre qu'un manque de volonté politique de la part de certains États. Nous sommes fermement convaincus que ces discussions ne doivent pas être exploitées de quelque manière que ce soit pour contrarier l'un des membres de la Conférence du désarmement ou pour dévaloriser les règles, principes et fondements de celle-ci. Cela ne ferait que renforcer les divergences, accroître la méfiance et éroder la crédibilité de la Conférence. À cet égard, je me fais l'écho des observations que vient de formuler le distingué Ambassadeur d'Inde, étant donné que ma délégation estime également que nous avons besoin d'une certaine clarté quant au statut du rapport qui sera présenté par le facilitateur sur ce sujet.

Enfin, Monsieur le Président, nous devons tout mettre en œuvre pour préserver la Conférence et sa crédibilité, et nous pensons que votre proposition devrait nous permettre d'atteindre cet objectif. Sachez que notre confiance en vous et en votre équipe est totale et que nous sommes déterminés à vous aider à obtenir des résultats productifs sous votre présidence.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de l'Égypte et donne maintenant la parole au Représentant de la République islamique d'Iran.

**M. Azadi** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, l'Iran vous a déjà fait part, à vous et à votre équipe, de ses vues concernant le programme de travail, et ce, au tout début de vos consultations. Nous nous réjouissons de travailler sur un programme de travail équilibré et complet portant sur quatre questions fondamentales. Nous devrions nous abstenir de répéter certaines actions et certains processus qui ne nous ont pas permis de dégager le consensus nécessaire l'année dernière. Nous ne sommes pas convaincus que l'ensemble de documents soumis à la Conférence l'année dernière, et qui s'est avéré incapable de remplacer de manière viable un programme de travail, doive être à nouveau examiné cette année. Nous devrions éviter de dénaturer les méthodes de travail et la procédure établies de longue date par la Conférence du désarmement et, au contraire, nous concentrer sur les travaux de fond.

Selon nous, le programme de travail et la décision sur la mise en œuvre de celui-ci constituent une base de travail solide, qui ne nécessite que des aménagements et modifications mineures. Nous sommes disposés à discuter en détail du programme de travail et à prendre part à vos consultations afin d'améliorer le texte conformément au mandat que s'est vu conférer la Conférence du désarmement, en tant qu'unique organe multilatéral de négociation dans le domaine du désarmement, en vertu du Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la République islamique d'Iran. Je donne maintenant la parole au Représentant de la France.

**M. Hwang** (France) : Adopter un programme de travail est un objectif louable, et même si nous connaissons la difficulté de la tâche, il importe en effet de s'y atteler. Nous avons étudié avec grand intérêt votre projet de paquet de décisions que vous avez bien voulu nous soumettre. Nous le soutenons pleinement car il s'inscrit dans les pas de la présidence algérienne, alors que nous étions proches d'un consensus. Vous pouvez compter sur le plein engagement de la France dans vos efforts visant à faire en sorte que cette Conférence renoue avec son mandat initial, qui est la négociation d'accords multilatéraux de désarmement, en tenant compte des avancées et des acquis enregistrés ces dernières années.

À cet égard, la priorité pour mon pays demeure le lancement sans délai de la négociation d'un traité d'interdiction de la production de matières fissiles pour les armes nucléaires sur la base du document CD/1299 et du mandat qu'il contient. D'ailleurs je voudrais dire que, sur ce point, nous pensons que ce mandat, qu'on appelait Shannon, nous semble être et demeurer de pleine actualité. Parmi toutes les avancées envisageables dans le domaine du désarmement, il s'agit incontestablement du projet le plus mûr et dont la négociation est à portée de main comme en témoigne les nombreux travaux approfondis accomplis ces dernières années dans le cadre des différents groupes d'experts sur les matières fissiles. Un traité visant à plafonner les stocks actuels de matières fissiles utilisables pour les armes nucléaires conserve toute son actualité et sa pertinence. Il constitue non seulement la

prochaine étape logique mais également une avancée incontournable et irremplaçable à tout progrès concret sur la voie du désarmement nucléaire. Aussi, Monsieur le Président, il nous semble indispensable que ce sujet apparaisse clairement dans les décisions que nous serions amenés à adopter.

Le réalisme nous impose à l'évidence d'explorer des solutions pratiques, comme la poursuite de travaux dans le cadre d'organes subsidiaires thématiques. Les travaux conduits dans ce cadre en 2018 ont permis des avancées substantielles très encourageantes. Ils ont notamment permis de transcender les débats procéduraux ou les affrontements politiques stériles qui caractérisent malheureusement trop souvent cette enceinte. Ils permettent d'échanger de manière plus sereine sur les principaux enjeux techniques des différents sujets à l'ordre du jour. Un rétablissement de ces organes subsidiaires est donc nécessaire en prenant appui sur la coopération fructueuse entre les six présidences actuelles de la session.

**Le Président** : Je remercie l'Ambassadeur de France et je donne à présent la parole aux États-Unis.

**M. Wood** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, l'ensemble de documents tel que vous l'avez présenté ne pose aucun problème à ma délégation, mais je tiens simplement à soulever quelques points, dont l'un est en réalité une question. Au paragraphe 1 du premier document de votre ensemble de documents, je pense qu'il convient de préciser que le mandat est un mandat de discussion et non un mandat de négociation. Ainsi, pour éviter toute confusion, nous pourrions peut-être ajouter les mots « à la discussion des » après « une attention particulière étant accordée » dans cette première phrase. Cette partie de la phrase se lirait alors comme suit : « une attention particulière étant accordée à la discussion des éléments fondamentaux d'instruments juridiquement contraignants ». Je pense que le simple ajout de ces quelques mots constituerait une solution adéquate pour ma délégation.

Ma question concerne le projet de déclaration présidentielle relative à l'amélioration et à l'efficacité du fonctionnement de la Conférence, dont le dernier paragraphe fait référence au facilitateur qui présentera le rapport à la Conférence. Je suppose que cette présentation aurait lieu en séance publique ; est-ce exact ?

Nous sommes conscients que nous devons faire preuve de souplesse et nous espérons que les autres États membres de la Conférence du désarmement se montreront tout aussi flexibles afin que nous puissions adopter cet ensemble de documents et aller de l'avant.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique. À ce stade, la liste des orateurs a été épuisée. Nous vous remercions donc pour vos précieuses remarques et suggestions. Nous en avons pris note et, de concert avec les autres membres du groupe des six Présidents de la présente session, nous les examinerons attentivement. J'invite également les délégations à me contacter au niveau bilatéral si elles ont des questions dont elles souhaiteraient discuter plus en détail.

Voilà, chers collègues, qui conclut nos travaux pour cet après-midi. Nous vous remercions de votre excellente coopération.

La séance est levée.

*La séance est levée à 16 h 30.*